



STAFFORDSHIRE BULL TERRIER CLUB DE FRANCE

CONDITIONS DE RÉFÉRENCIEMENT ÉLEVEUR SÉLECTIONNÉ CENTRALE CANINE

- Être adhérent au SBTCF depuis deux ans au minimum (date à date) et être à jour de cotisation.
- Être signataire de la charte d'élevage du SBTCF et en respecter l'ensemble de ses directives, dans la continuité du code éthique du club.
- Assurer le suivi de ses chiots, chiens vendus et rester disponible avec les propriétaires.
- Encourager chaque nouveau propriétaire à adhérer au SBTCF et en leur remettant un bulletin d'adhésion. Inclure le lien du club sur son site internet.
- Compter au moins un tiers de ses reproducteurs cotation 4, sujets recommandés par le club de race (se référer à la grille de sélection en vigueur).
- Ces mêmes reproducteurs devront également être dotés d'une denture complète en ciseaux parfaits (prognathismes sans perte de contact non tolérés).
- Être testés pour les rotules.
- Avoir été examinés lors d'une manifestation organisée par le club (Spéciale de race, Régionale ou Nationale d'élevage) par un juge spécialisé pour validation.
- Chaque fin d'année, l'éleveur devra compléter, signer et renvoyer la demande de recommandation au responsable de la commission "Santé/Elevage" pour l'année suivante.

Le SBTCF se réserve le droit de refuser la recommandation ou de retirer un éleveur qui n'aurait pas respecté son engagement signé en début d'année.

L'engagement de l'éleveur prend effet après approbation du Comité.

La Commission d'Élevage du SBTCF

Le Comité du SBTCF